

Pour information

Paris, le 24 mai 1981

M. Jacques GATECEL,
Président de l'Union des Physiciens,
à
Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Monsieur le Ministre,

Parmi les nombreux problèmes concernant l'Enseignement des Sciences physiques dans les Lycées et Collèges, il en est trois qui sont suffisamment importants pour que l'Union des Physiciens, qui regroupe plus de douze mille professeurs de Sciences physiques, tienne à vous en informer dès votre arrivée rue de Grenelle.

— L'Enseignement des Sciences physiques a été introduit dans les Collèges à la rentrée 1977, sans que les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs officiellement fixés n'aient été dégagés. Conscients de la difficulté du problème et des incidences budgétaires des différentes mesures que nous souhaitons, nous avons proposé de faire porter l'effort sur deux points essentiels et de l'étaler dans le temps : limiter à 18 élèves l'effectif des groupes qui mènent des expériences de physique et de chimie, nommer dans les Collèges du personnel de laboratoire compétent. Nous avons, dans un document adressé à M. le Directeur des Collèges le 7 juillet 1980, présenté des solutions permettant d'abaisser progressivement les effectifs des groupes de travaux pratiques. Nous souhaitons qu'un plan d'action, assorti d'un calendrier d'application, soit défini. Nous n'avons pas reçu de réponse. Si vous souhaitez prendre connaissance de nos propositions, nous pouvons vous les faire parvenir rapidement.

— La Circulaire n° 80385 du 15 septembre 1980 a profondément modifié les modalités d'attribution des crédits de complément et de renouvellement d'équipement des laboratoires de sciences physiques des Lycées et Collèges. Ces crédits étaient, jusqu'ici, répartis à l'échelon académique et permettaient l'attribution gratuite de matériel aux établissements selon les besoins estimés par l'Inspection Régionale de Sciences physiques. Désormais, sous le prétexte, louable en soi, de donner plus d'autonomie aux établissements on leur a supprimé toute distribution gratuite de matériel sans leur affecter pour autant un crédit permettant de l'acheter. Ce crédit est, paraît-il, compris dans l'enveloppe globale attribuée à l'établissement. Malheureusement, l'expérience montre que l'enveloppe attribuée en 1981 est le plus

souvent inférieure, *en francs constants*, à celle de 1980 malgré le supplément de charges ainsi supporté par l'établissement. Dans ces conditions, il faut s'attendre à l'asphyxie progressive des laboratoires. Ceci rendrait inutile tous les efforts qui avaient été entrepris pour donner à notre enseignement en Sciences physiques un caractère plus expérimental ; efforts des professeurs qui ont consacré beaucoup de temps à la mise au point de nouvelles expériences, des fabricants de matériel qui ont collaboré avec les professeurs pour définir, concevoir, des dispositifs bien adaptés à nos objectifs pédagogiques, efforts consentis également par la Direction des Lycées qui avait attribué, ces dernières années, un crédit spécial pour moderniser l'équipement des Lycées et qui se voit ainsi interdire la poursuite de son action. Il faut savoir, d'autre part, que les petites entreprises françaises qui avaient orienté leur fabrication pour répondre aux besoins spécifiques de l'enseignement français, vont se trouver en difficulté face à leurs concurrents étrangers qui ne s'étaient pas imposé les mêmes contraintes. Nous demandons donc l'abrogation, le plus rapidement possible, de la circulaire citée en référence.

— Reste enfin, un problème, qui n'a aucune incidence budgétaire et qui pourrait donc se régler facilement. Au cours de ces dernières années, l'enseignement des Sciences physiques a été profondément remanié. Une Commission ministérielle, qui a gardé le nom de son premier Président, le Professeur LAGARRIGUE, a travaillé pendant plusieurs années à la rédaction de propositions de programme. Celle-ci comprenait des Inspecteurs Généraux et Régionaux, des Universitaires, des Professeurs de l'enseignement secondaire. Ce travail a débouché, comme nous le souhaitions, sur la mise en place d'un nouveau programme en classe de seconde à la rentrée 1978, puis en première et terminale en 1979 et 1980. Il avait été convenu, en plein accord avec M. SAUREL, Directeur des Lycées, qu'un groupe travail comprenant les représentants des trois composantes de la Commission LAGARRIGUE, remanierait ces programmes à l'occasion de la mise en application de la réforme du second cycle, de telle sorte qu'il soit tenu compte de l'expérience acquise au cours des premières années de leur enseignement. Cette procédure fut respectée pour le programme de seconde. Il n'en est malheureusement pas de même pour les programmes de première et de terminale, au nom, paraît-il des exigences de calendrier. Nous estimons les remaniements des programmes de première et de terminale nécessaires : l'expérience a montré qu'ils étaient parfois trop ambitieux, la fusion des programmes de première des sections C et D a aggravé le problème et nous craignons que, faute de retouches, ces programmes conduisent à l'élimination d'un assez grand nombre d'élèves des sections scientifiques des Lycées. Ces remaniements nous paraissent possibles : ils ne remettront pas en cause les

orientations fondamentales des programmes et ne rendront pas indispensable une nouvelle rédaction des livres existants ; toute contrainte de calendrier liée aux problèmes d'édition des manuels ne nous semble donc pas recevable. En conclusion, nous estimons que nous avons le temps de faire les réaménagements nécessaires et nous sommes prêts à participer au groupe de travail qui en serait chargé. Nous pouvons, bien entendu, vous apporter tous les détails que vous souhaiteriez sur cette question dont il n'est pas possible de faire le tour en quelques lignes.

En espérant, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien porter une bienveillante attention à nos demandes, malgré le nombre et la diversité des problèmes qui vous préoccupent, et nous vous prions de croire en notre plus haute considération.

Paris, le 20 juin 1981

M. Jacques GATECEL,
Président de l'Union des Physiciens,
à
Monsieur J. SAUREL, Directeur des Lycées.

Monsieur le Directeur,

Nous avons été informés, par les Syndicats, de l'évolution des positions de l'Inspection Générale de Sciences physiques concernant les programmes et commentaires des classes de Première et Terminale. Celle-ci a finalement accepté de rédiger des commentaires distincts pour les programmes des sections C et E d'une part, et de la section D d'autre part. Elle envisage également des allègements de programme en classe terminale. Tout ceci va dans le sens que nous souhaitons et nous ne pourrions que nous en réjouir si nous n'avions pas été totalement écartés de ces négociations. Nous estimons que les problèmes spécifiquement pédagogiques sont plus de la compétence d'une association de spécialistes qui regroupe tous les courants de pensée que de tel ou tel Syndicat qui se trouve, en fait, chargé par l'Inspection Générale de rédiger des projets de programmes et de commentaires pour préparer une réunion de concertation. Bien que nos relations avec le Syndicat qui a été le plus actif dans cette affaire soient bonnes et que celui-ci ait eu la correction de nous informer des négociations que nous aurions, sans lui, ignorées, nous ne pouvons que protester contre une telle situation. Nous demandons, en tout état de cause, que les programmes de Terminale soient réétudiés et remaniés par un groupe de travail

réunissant l'Inspection Générale, des Universitaires, des Collègues de l'Union des Physiciens. Ce remaniement ne pourra avoir lieu qu'une fois le bilan d'une année d'enseignement en classe terminale tiré ; ce que nous comptons faire au cours de nos Journées Nationales, au début du mois de novembre 1981.

Nous nous réjouissons, d'autre part, de voir le nombre de postes affectés au C.A.P.E.S. et à l'Agrégation sensiblement augmenté. Nous espérons que les professeurs de Sciences physiques bénéficieront, comme d'autres, de ces nouvelles mesures. Nous pensons que, dans ces conditions, les demandes que nous avons présentées en mars dernier seront plus facilement honorées, à savoir : pas de suppressions de postes de Physique dues à l'abaissement de l'horaire en classe de Seconde, limitation des effectifs dans cette classe aux alentours de 30 élèves.

De manière à éviter les suppressions de postes, il serait souhaitable de ramener à 4 h, en Seconde, l'horaire des Sciences physiques pour les élèves, sous la forme (2,5 + 1,5). Ceci limiterait la chute horaire pour les professeurs, qui passerait de 6 h à 5 h 30 au lieu de 6 à 5 h, comme c'est actuellement prévu pour la rentrée. Cette mesure, qui ne s'accompagnerait d'aucun gonflement de programme serait particulièrement bénéfique pour les élèves les plus lents d'une classe de Seconde indifférenciée.

Je vous renouvelle, enfin, Monsieur le Directeur, notre souhait de vous rencontrer dès que vous pourrez nous apporter des réponses à nos demandes et je vous prie d'agréer l'expression de ma plus haute considération.

Paris, septembre 1981

M. Jacques GATECEL,
Président de l'Union des Physiciens,
à
Madame DELPECH,
Cabinet du Ministre de l'Education Nationale.

Madame,

Suite à l'entretien que vous avez eu l'obligeance de nous accorder le 11 septembre, je vous transmets, comme convenu, le résumé des propos que nous y avons tenus, ainsi que les copies des documents auxquels nous avons fait référence.

1) *Enseignement dans les Lycées.*

— Nous avons fait part de notre satisfaction de voir attribuer des moyens supplémentaires pour améliorer les conditions d'enseignement dans les nouvelles classes de Seconde. Nous avons cependant exprimé notre crainte de ne pas voir utiliser effectivement la totalité des moyens mis en œuvre : un certain nombre d'informations reçues tendraient à faire penser que des chefs d'établissement répugnent à remettre en cause, au moment de la rentrée, des emplois du temps définis à partir des moyens initialement disponibles.

— Nous souhaitons que la classe de seconde soit effectivement une classe de détermination, alors qu'aujourd'hui les élèves qui se destinent à l'enseignement technique doivent faire leurs choix dès l'entrée en seconde. Il faut offrir des possibilités de passage, dans les deux sens, entre l'enseignement classique et l'enseignement technique afin de faciliter les orientations.

— Indépendamment des modifications de structure, les programmes de Sciences physiques venaient d'être rénovés dans l'ensemble du second cycle. Ces nouveaux programmes étaient les fruits des travaux d'une Commission comprenant des membres de l'Enseignement Supérieur, des Inspecteurs et des Professeurs de l'Enseignement du Secondaire. Il avait été convenu que ces programmes seraient remaniés par des groupes de travail ayant une composition analogue à celle de la Commission, afin de tenir de l'expérience acquise au cours des premières années d'enseignement et des modifications éventuelles de structure du second cycle. Ce contrat moral fût respecté en ce qui concerne le programme de seconde, il n'en fût pas de même pour les programmes de première et de terminale. Nous sommes actuellement écartés de toute négociation sur les programmes. L'Inspection Générale estime que la phase de concertation avec nous est maintenant terminée et que, d'après les textes en vigueur, elle n'est tenue à négocier qu'avec les Syndicats, seuls présents au C.E.G.T. Nous estimons, quant à nous, avoir pleine compétence pour tous les problèmes pédagogiques concernant notre discipline.

— Nous nous réjouissons de voir enfin reconnu que l'enseignement des Sciences physiques doit avoir un caractère expérimental dans les Lycées d'Enseignement Professionnel et donc être dispensé sous forme de travaux pratiques par groupes ne dépassant pas 18 élèves. Nous sommes inquiets, par contre, de ne pas avoir vu débloquer les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif : équipement des laboratoires en matériel scientifique, nomination de personnel assurant la maintenance du matériel. Il ne faudrait pas en rester sur le plan des intentions. Certes, le problème est difficile à résoudre mais il faudrait qu'une amorce de solution soit rapidement trouvée.

— Nous ne pouvons, enfin, qu'être satisfaits de voir se développer les classes de « première d'adaptation » permettant de réorienter un certain nombre d'élèves du second cycle court vers le second cycle long. Nous espérons que cet effort sera poursuivi dans l'avenir.

2) Enseignement dans les Collèges.

Si l'enseignement des Sciences physiques dans les Lycées comporte quelques points noirs, nous devons dire que dans les Collèges, la situation est catastrophique :

- effectifs trop lourds pour assurer un enseignement de caractère expérimental ayant quelque efficacité ; nous estimons que les groupes de travail ne peuvent avoir plus de 18 élèves,
- équipement des salles insuffisant, pratiquement nul dans 50 % des cas (pas d'alimentation en eau, gaz, électricité),
- personnel de laboratoire inexistant dans la plupart des cas, alors qu'il est nécessaire pour assurer la meilleure utilisation possible et l'entretien du matériel scientifique disponible,
- équipement des laboratoires en matériel scientifique notablement insuffisant : il ne permet pas aux élèves de manipuler bien que ce soit fortement recommandé par les programmes en vigueur,
- crédits de fonctionnement dérisoires (en moyenne 4 F par élève-année, le prix d'une pile de poche.)

La tâche est immense, nous avons conscience que, seules, sont réalistes les solutions permettant d'améliorer progressivement la situation. Nous avons fait, en vain, des propositions d'actions étalées dans le temps à la Direction des Collèges. Nous estimons nécessaire de définir un plan d'action, avec un calendrier d'application précis, si l'on veut qu'apparaisse clairement l'engagement moral du Ministère à résoudre le problème de l'Enseignement dans les Collèges.

3) Problèmes généraux.

— Un enseignement expérimental ne peut se faire sans moyens, il importe donc de doter les établissements de crédits indispensables pour assurer le fonctionnement des laboratoires. Pour en estimer le montant, il faut revenir à la méthode utilisée jusqu'en 1975 : le crédit de fonctionnement doit être défini à partir d'un barème prenant en compte le nombre d'élèves et la nature des sections. Un laboratoire doit non seulement assurer le fonctionnement du matériel qu'il possède mais encore renouveler et compléter son équipement. Jusqu'en 1980, cette fonction était assurée par un Centre national d'équipement qui distribuait gratuitement aux établissements le matériel nécessaire. Ce Centre

a disparu et une Circulaire, en date du 15 septembre 1980, a globalisé les crédits des établissements. Les crédits « globaux » étant en fait inférieurs en francs constants à ceux de l'année précédente, alors que l'équipement des laboratoires n'était pas à leur charge ; pratiquement, aucun établissement ne pût assurer, l'an dernier, le renouvellement d'équipement. Si l'on veut éviter l'asphyxie des laboratoires, il faut que leur équipement apparaisse comme une obligation, au même titre que le chauffage des établissements : une liste du matériel nécessaire à l'enseignement des Sciences physiques devrait donc être établie. Pour les équipements importants, il semble d'autre part plus judicieux d'effectuer des achats groupés puis de distribuer le matériel.

— Un enseignement de qualité nécessite des maîtres bien formés. Il sera sans doute nécessaire de réexaminer les modalités de la formation initiale. Mais, dans un premier temps, nous estimons que la priorité doit être accordée à la mise en place d'une formation continue digne de ce nom. Deux conditions nous paraissent indispensables pour que celle-ci soit efficace :

- le contenu doit être défini par une équipe comprenant, outre les représentants de l'administration de tutelle (Inspecteurs), des membres de l'Enseignement Supérieur et des Professeurs qui recevront la formation. Nous estimons, en effet, que l'Enseignement Supérieur doit intervenir tant dans la formation continue que dans la formation initiale des professeurs. L'expérience a, d'autre part, montré que pour répondre exactement aux besoins des professeurs, la formation qu'ils recevront doit être définie avec leur concours,
- la formation continue ne peut venir en surcharge du service des professeurs. La plupart des expériences qui ont été tentées jusqu'ici, sans décharge de service des professeurs, ont conduit à des échecs, il est donc temps d'en tirer les conclusions. Nous sommes conscients de la difficulté du problème à résoudre mais il est vain de vouloir l'ignorer.

En vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu nous accorder, je vous prie de croire, Madame, en ma plus haute considération.
